

---

M.E.S., Numéro 133, Vol. 1, mars – avril 2024

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 30 mars 2024

---



***Revue Internationale des Dynamiques Sociales***  
***Mouvements et Enjeux Sociaux***  
*Kinshasa, mars - avril 2024*



## ETAT ISLAMIQUE COMME ENJEU GEOPOLITIQUE DU FONDAMENTALISME DANS LE MONDE MUSULMAN

par

**Abdoul MWAH MAKANGU**

*Chef de Travaux*

*Diplômé des Etudes Approfondies en Relations Internationales,  
Université de Kinshasa*

---

### Résumé

*Les pays musulmans se nourrissent presque tous de l'ambition d'ordonner leur gestion territoriale en suivant la charia ou la loi islamique. C'est ainsi que dans leur ensemble, la grande majorité de ces pays ont mis en application cette loi en développant des régimes politiques qu'ils dénomment « Etats Islamiques », lesquels sont en toute inadéquation avec le monde occidental qui ne cesse de développer des stratégies en vue de leur éradication.*

**Mots-clés :** *Etat Islamique, enjeu géopolitique, fondamentalisme, monde musulman*

### Abstract

*Muslim countries almost all have the ambition to order their territorial management by following Sharia or Islamic law. This is how, as a whole, the vast majority of these countries have implemented this law by developing political regimes that they call "Islamic States", which are completely inappropriate with the Western world which continues to develop strategies for their eradication.*

**Keywords :** *Islamic State, geopolitical issue, fundamentalism, Muslim world*

### INTRODUCTION

La montée en puissance du fondamentalisme islamique, mais surtout sa percée dans le monde musulman au cours de ces dernières décennies est devenue une préoccupation de tout premier ordre pour le monde dit civilisé à cause de la radicalisation partout où il prend pied des Etats dits islamiques. De ce fait, les partis islamiques de la plupart des pays du monde islamique se montrent figés dans ce fondamentalisme et se montrent à tout point aux antipodes de la démocratie occidentale qu'ils combattent énergiquement.

Depuis un certain temps, le monde assiste impuissant face à certaines tournures d'ordre structurel au sein des regroupements politiques se réclamant islamistes. Dans ces derniers, force est de constater que la lutte pour le pouvoir s'opère à travers deux mécanismes différents : d'un côté, c'est la conquête du pouvoir par une sorte de violence inouïes par l'entremise d'une lutte armée connue généralement sous le terme de « Djihad » et de l'autre, c'est par la seule voix des urnes ou de consultation dite *manshouira* via, le fondamentalisme qui permet d'accéder au pouvoir.

Dans le cadre du mécanisme de violence, on cite la prise du pouvoir par les fondamentalistes Talibans, en Afghanistan, après la chute du régime communiste en 1999. La prise des pouvoirs par la voie des urnes avait caractérisé certains Etats musulmans, notamment, en Egypte où les islamistes du Front Islamique du Salut (FIS) avait remporté au premier tour des élections législatives en 1991. Dans ce cadre, les Frères Musulmans comme les islamistes d'Ennahdha avaient aussi remporté respectivement les élections, en Egypte, en 2011 et en Tunisie en 2011 et 2019.

Ce qui atteste qu'en dépit du moyen par lequel les islamistes dans le monde musulman accèdent au pouvoir, leur enjeu principal reste la création d'un Etat islamique ».

La problématique que soulève cette étude, est d'abord de déterminer le pourquoi de ces structures dites « Etats islamiques » dans le monde musulman. Ensuite, de savoir comment ces structures naissent au sein de ces regroupements politiques islamistes. Dans la foulée, sommes-nous en droit de soutenir que dans sa genèse, tout Etat islamique s'oblige de suivre le cours normal de l'évolution de l'intégrisme islamique comme cela se passe dans certains pays

musulmans ou du moins qu'elle n'est que revirement stratégique de ces regroupements politiques islamistes ?

Notre réflexion se propose de démontrer comment la naissance de l'Etat islamique, au sein des mouvements islamistes « djihadistes » dans le monde musulman, constitue un enjeu géopolitique. Bien plus, à travers la présente, nous expliquons comment la présence de l'Etat islamique dans certains pays du monde musulman qui semble être une évolution logique du processus de « l'intégrisme islamique ». L'Etat islamique constitue l'étape finale et l'aboutissement du processus du « fondamentalisme » ou de l'intégrisme islamiste dans le monde musulman.

Cette analyse s'appuie sur une approche historico évolutive du phénomène fondamentalisme islamique, dans le monde musulman. Afin de cerner ses contours, nous définissons dans un premier temps, les concepts opératoires. Ensuite, nous décryptons le contenu du fondamentalisme à travers ses différentes étapes de son évolution afin de déboucher sur l'Etat islamique, son enjeu géopolitique.

## I. CLARIFICATION DES CONCEPTS

Les explications que nous proposons aux divers concepts opératoires nous permettent de bien saisir leur sens sémantique de chacune des expressions concernées et qui sont dans l'ordre : *Etat islamique*, *fondamentalisme islamique* et *monde musulman*.

### 1.1. Etat islamique

La lexie Etat islamique n'est pas un néologisme dans le vocabulaire de la politique internationale, car aussitôt que naquit la religion islamique, elle fut érigée en une institution sociale, c'est-à-dire en tant qu'institution à la fois politique, religieuse, culturelle et économique. Comparativement au régime politique moderne, l'Etat islamique est une organisation islamique qui se propose de mettre en place un régime d'allure totalitaire.

Ainsi compris, le syntagme Etat islamique trouve sa naissance de la civilisation musulmane, au VI<sup>ème</sup> siècle de notre ère. Il s'est stabilisé depuis l'époque des « califats » jusqu'à la fin de « l'Empire Ottoman ». C'est sous cet empire que l'Etat islamique s'est imposé comme une réalité juridique et sociologique dans le monde musulman (1).

Le monde occidental semble situer l'avènement de l'islam militant à la révolution iranienne, de 1979, sous Khomeiny. Toutefois, avant la révolution iranienne, le Pakistan s'était déjà institué en une République islamique depuis 1974. Mais cette dernière ne constituait pas une menace imminente pour le monde occidental par rapport à la République iranienne

Ce cadrage sémantique et historique permet de préciser en plus que le terme Etat islamique s'apparente à la République islamique. En effet, l'Etat islamique remonte à l'avènement même de l'islam, pour évoluer sous l'emprise du califat, avant de se disloquer à la fin de l'empire Ottoman en 1924. Il va réapparaître dans le monde musulman en tant qu'enjeu géopolitique des mouvements fondamentalistes islamiques au début des années 1930 (2).

Selon Jacques Baud, l'Etat islamique est une organisation qui regroupe des mouvements islamistes sunnites radicaux, que l'on appelle, en Iraq, Al-Qaïda (3).

L'expression *Etat islamique en « Iraq et au Levant, (E.I.I.L)*, est traduite en langue arabe par « *Dawlah-al-islamiyya fi-Iraq wa al-sham* », littéralement, Etat islamique en Iraq et dans le Sham. En anglais, cette locution est Islamic State of Iraq and Sham (ISIS). De même, on utilise parfois l'acronyme arabe, *Daech* par les opposants à l'E.I.I.L. Depuis janvier 2014, l'E.I.I. est l'expression rivale d'*Al-Qaïda* (4).

<sup>1</sup> L'empire Ottomane, dont la capitale était la Turquie et englobait la majeure partie du monde musulman et, constituait le califat de l'islam.

<sup>2</sup> A la fin de la première guerre mondiale (1914-1918), l'empire Ottomane et le califat musulman qu'abritait Istanbul furent dissouts en 1920. Et la même année, fut créé la confrérie frères musulmans en Egypte. q pour conserver son administration à Turquie.

<sup>3</sup> Baud J., *Encyclopédie des terrorismes et violences organisés*, Lavrauzelle, Panazol 2009, p.347.

<sup>4</sup> Baud J., op. cit.

## 1.2. Fondamentalisme islamique

Plusieurs concepts islamiques viennent se greffer autour du terme fondamentalisme islamique à tel point qu'une confusion risque de se créer en son sein. Le terme fondamentalisme islamique est un terme à la fois *intégriste*, *islamiste* et *djihadiste* qui apportent chacun, un certain élargissement au champ sémantique du fondamentalisme islamique.

Selon M. Goslan <sup>(5)</sup>, on appelle fondamentaliste, tout mouvement qui se fonde sur une interpellation littérale des livres sacrés. Ces mouvements sont aussi anciens que l'islam. De cette définition, nous déduisons que le fondamentalisme n'est pas l'unique apanage de la religion musulmane mais que d'autres religions comme le « judaïsme » et le « christianisme » s'en imprègnent.

Dans le monde arabo-musulman, le fondamentalisme est véhiculé par les mouvements réformistes comme le salafisme, le wahhabisme... Il désigne la volonté de retour à la charia, la loi islamique sans poser la question de l'Etat. C'est ainsi que dans son évolution, le fondamentalisme islamique connaît un revirement méthodologique dans beaucoup de pays musulmans, passant du statut de la non-violence à celui de la violence. Pour cela, à cause de cela, il a perdu son essence conceptuelle en se muant en intégrisme et même en islamisme, voir en « djihadisme ». C'est ce dilemme structurel dans lequel s'est baigné le fondamentalisme islamique qui a empêché toute communication entre ce dernier et le monde occidental. C'est ce fondamentalisme qui a renforcé l'intégrisme jusqu'à déboucher à l'islamisme dans le monde musulman.

Ce terme d'intégrisme n'est qu'une disposition d'esprit chez certains catholiques qui se répugnent de s'adapter aux conditions de la société moderne <sup>(6)</sup>. C'est dans cette acception que l'intégrisme comme le fondamentalisme sont devenus l'apanage presque exclusif de religions monothéistes qui sont le « judaïsme, le christianisme et l'islamisme »

L'idéologie politique fondée sur l'islam remonte au début du 20<sup>ème</sup> siècle, bien que certaines études prétendent la situer à la révolution iranienne de 1979, ou encore à l'assassinat du président égyptien, Anouar El Sadat, en 1981 ou encore à l'avènement de Hezbollah chiite, en 1982.

Pour L. Gardet <sup>(7)</sup>, c'est vers les années 1920 et 1930 que furent respectivement créés, en Egypte et en Indonésie, les Frères musulmans, par Hassan Al Banna et, le Jamaat islam, par Abdoul Madjid. De même, pour M. Goslan <sup>(8)</sup>, cette idéologie est officiellement en Egypte, sous l'impulsion d'un petit instituteur, Hassan Al Banna, en fondant, à Ismaïlia, la Confrérie de Frères musulmans... C'est lui qui va inscrire, l'islam militant, dans le champ politique contemporain.

C'est au départ de ce foyer fondamentaliste égyptien que naquit la confrérie Frères musulmans, en faisant tel que les partis islamistes se soient propagées dans tous les pays musulmans, notamment, en Iraq, avec Eldawa, en Egypte avec Jamaat islamiyya, en Indonésie avec Nahtatul Uléma, en Iran avec Al Ade wal ishane et au Liban, avec Hezbollah. Au Pakistan, c'est le Jamaat Uléma e islami, en Palestine avec Jihad islamique et Hamas, en Algérie, avec le Front Islamique du Salut, en Turquie avec Refat, en Tunisie avec Enhada, au Soudan, avec le Front national islamique, au Maroc (Parti de Justice et de Droit) <sup>(9)</sup>...

## 1.3. Monde musulman.

L'expression « monde musulman » traduit plusieurs concepts qui se rapportent à la religion musulmane. De même, elle compte des sémiologies différentes, notamment, linguistique, culturelle, géographique pour certains Etats, dans le monde islamique.

Du point de vue linguistique, le monde musulman comprend des Etats dont la langue arabe est parlée principalement et officiellement. C'est le cas de l'Algérie, du Maroc, de la Tunisie, de la Libye, de la Mauritanie, de l'Egypte, de l'Arabie Saoudite, du Qatar, de Yémen Oman Bahreïn, des

<sup>5</sup> Goslan, M., *Pour comprendre l'intégrisme islamiste*, Paris, Ed. Albin Michel, 2003, P47

<sup>6</sup> Dictionnaire Encyclopédique, Paris, Larousse, p.549

<sup>7</sup> Gardet L., *L'islam : religion et communauté*, Paris, Ed. Descellé Brouwer, 1970

<sup>8</sup> Goslan M., Op. Cit. P 87

<sup>9</sup> Gardet L., *L'islam, religion et communauté*, Paris, Ed. Descellée de Brouwer, 1967, pp.496.

Emirats arabes, du Koweït, d'Abou Dhabi, de l'Iraq, de la Syrie, du Liban, Soudan...Et des Etats musulmans non arabe.

Du point de vue culturel, la lexie « Monde islamique » désigne des Etats où l'islam est la religion et la civilisation principalement majoritaire (plus de 90% d'adeptes). Ce sont des Etats outre que ceux énumérés sur le plan linguistique. Font parties, les Etats tels que l'Iran, l'Afghanistan, le Pakistan, l'Azerbaïdjan, l'Indonésie, la Malaisie, le Tadjikistan, la Somalie, la Gambie, le Sénégal, le Mali, le Niger, le Tchad, la Guinée, la Mauritanie....

Du point de vue géographique, le monde musulman va du Sénégal en passant par l'Afrique du Nord, le Moyen Orient et l'Extrême Orient, jusqu' à la péninsule de l'Indochine et les Caucase russes. C'est ainsi que le monde occidental qualifie certains de ces Etats des Etats intégristes ou fondamentalistes alors qu'il désigne certains autres, d'Etats modérés.

Les Etats fondamentalistes ou intégristes ont des regroupements politiques qui ont déjà fait preuve de leur poids politique dans la conquête démocratique du pouvoir dans leurs pays respectifs. Aussi tenons-nous à préciser que l'Arabie Saoudite et l'Iran sont à la fois perçus comme des Etats conservateurs du fondamentalisme, du sunnisme et du chiisme. L'Iran s'était proclamé une République islamique depuis 1979, notamment, avec la révolution menée sous Khomeiny. De lors, il s'était éloigné de l'Occident, et, plus précisément des Etats Unis d'Amérique. Par contre l'Arabie Saoudites est restée attachée aux Etats Unis depuis 1930, s'opposant à l'Iran, mais elle reste moins considérée et estimée par les islamistes et par les Djihadistes, par rapport, à l'Iran.

Les Etats qualifiés des modérés, sont par contre présumés pseudo fondamentalistes ou hypocrites pour les islamistes. Ce sont l'Arabie Saoudite, le Maroc, l'Egypte, Le Koweït....

Aussi, nous importe-t-il de préciser qu'à l'exception des Etats d'Afrique de l'Ouest et l'Arabie saoudite, tous les Etats musulmans ont des regroupements politiques islamistes.

La locution « république islamique », précise Ben Salami<sup>10</sup> désigne un Etat islamique, c'est-à-dire un Etat possédant une constitution qui dispose que l'islam est la religion officielle du pays. C'est aussi un Etat dans lequel le droit musulman s'applique. Un tel Etat se dénomme, officiellement, République islamique.

Dans ce même contexte, un pays est dite république islamique, lorsqu'il applique la charia, l'utilise comme référence juridique, revendique l'appartenance à la religion musulmane. Cet Etat institue ainsi, l'islam comme religion d'Etat ou de la Nation (du peuple).

Le droit international reconnaît actuellement quatre Etats appelés républiques islamiques. Ce sont :

- la République islamique d'Afghanistan (art. 1/ Afghanistan Is an islamic Republic, constitution 2004).
- la République islamique d'Iran (1<sup>er</sup> principe ; le gouvernement de l'Iran est une République islamique, constitution de 1979) ;
- la République islamique de Mauritanie (art. 5/ l'islam est la religion du peuple et de l'Etat ; constitution de 1991) ;
- la République islamique du Pakistan (art. 2 : islam shall be the state religion of Pakistan, constitution 1973).

## II. ETAT ISLAMIQUE : UN ENJEU GEOPOLITIQUE DU FONDAMENTALISME ISLAMIQUE.

La lutte que mènent ce dernier temps les islamistes dans le monde musulman a tendance à se solder souvent par la proclamation d'un Etat islamique. Dès lors, qu'est-ce qui pousse les Islamistes djihadistes à s'autoproclamer ainsi « Etat islamique » ? Quelle organisation politique prétendent-ils appliquer à leur structure politique ? Que cherchent-ils en menant une entreprise ?

<sup>10</sup> Ben Salman., Au nom de l'islam : enquête sur une religion instrumentalisée Ed. L'Atelier, 2009 P26

Les différentes réponses à ces interrogations consistent à exposer les principaux fondements de cette entité politico juridique spécifique du monde islamique.

### 2.1. Les fondements historique, politique et juridique de l'Etat Islamique.

L'Etat islamique remonte à l'avènement de l'islam comme religion d'Etat et a rayonné à l'époque de califat pour se disloquer, à la fin de l'Empire Ottoman. C'est à cette époque que le dernier calife turc Abdülmejid II, fut déposé, en 1924, permettant à la grande Assemblée turque d'abolir le califat.

Quant à l'Etat islamique qui s'est créé en Iraq, il se considère comme le successeur des précédents califats et réapparaît sous le terme de République islamique à la révolution iranienne, de 1979 et de l'Etat islamique, autoproclamé au Nord Iraq en 2006. Son dirigeant, Abou Bakr Al Bakdad s'était autoproclamé calife, en 2014.

Comparativement au concept de l'Etat moderne, l'Etat islamique est aussi une collectivité organisée ayant comme support sociologique, la nation musulmane appelée Oumma. De ce fait, l'Etat islamique est une société politique dans laquelle les gouvernés Musulmans ont fait allégeance aux gouvernants constituant un califat. Un tel Etat doit son existence à un territoire, à une population et à un gouvernement.

Pendant, la durée d'existence de l'Etat islamique reste souvent éphémère et sa reconnaissance ne peut être faite par la communauté internationale d'autant plus que sa conception politico-juridique s'oppose à celle des Etats modernes.

Voilà pourquoi, pour Abou Mohammed al Adnan, il est du devoir pour tout Musulman du monde, de prêter allégeance au nouveau calife Ibrahim ; « musulmans, rejetez la démocratie, la laïcité, le nationalisme et les autres ordres de l'occident, revenez à votre religion <sup>(11)</sup>.

### 2.2. L'engagement des mouvements djihadistes dans la création de l'Etat islamique

Les groupes djihadistes considérés comme les principaux acteurs de ce type d'Etat, constituent les plus importants groupes qui ont décidé de faire allégeance à Al-Qaïda centrale, depuis des années. Ils s'engagent avec détermination dans le djihad en vue de créer un Etat islamique ou d'instituer un califat ou encore l'application de la charia dans leurs Etats.

Le danger que présentent ces groupes djihadistes pour la communauté internationale est imminent. Car, certains d'entre eux ont élargi leurs zones d'influence, dépassant même les frontières étatiques reconnues par le droit international. Ce qui explique pour ces islamistes, leur engagement géopolitique, c'est-à-dire leur détermination à la conquête de l'espace vital arabo musulman, présumé avoir été partagé au bon gré sur l'autel des intérêts occidentaux.

Par ailleurs, cette percée géopolitique pour les Djihadistes reste non seulement un affront pour le monde occidental, mais surtout qu'elle constitue une remise en cause du droit international qui reconnaît tous les Etats du monde dans leurs frontières actuelles. Aussi, la communauté internationale s'est-elle résolument engagée pour une campagne antiterroriste contre tous ces mouvements islamistes de quelque bord qu'il soit.

Les deux tableaux ci-dessous reproduits, donnent un aperçu des 18 principaux groupes djihadistes engagés dans l'établissement de l'Etat islamique dans le monde ainsi que leurs revendications, leur zone de présence, leurs dates de création et de leur inscription sur la liste de l'ONU.

**Tableau 1. Les principaux groupes djihadistes revendiquant l'établissement de L'état islamique dans le monde.**

#### 2.2.1. Afrique

Groupes djihadistes	Date de création	Revendications	Dirigeants	Zones de présence	Date d'inscription par l'ONU
---------------------	------------------	----------------	------------	-------------------	------------------------------

<sup>11</sup> Ben Salam, *op.cit.* p.26

Almoura Bithoun	2013	un califat	Mokhtarbelmokhtar	Nord Mali	2/6/2014
Ansar al charia	2001	la charia en Tunisie et Libye	Seif Allah ibn Hussein	Tunisie, Nord Est et Libyen	Non inscrite
Ans ardin	2011	la charia au nord Mali (Azawad)	Igad Ag Ghali	Nord Mali	20/3/2013
Aqmi	2007	Etat islamique et Charia	Abdelmalek Drukdel	Algérie, Mauritanie et Niger Mali	6/10/2011
Boko Haram	2002	Etat islamique Nord Nigeria	Aboubakar Shekau	Nord Nigeria et Nord Cameroun	22/5/2014
Chabab	2006	Etat islamique	Ahmad Umar Abou Oubeida	Somalie, Kenya et Ouganda	Non inscrite

D  
epuis  
que  
ces  
groupe  
s  
s'étaie  
nt  
engagé  
s dans  
leur  
dijhad,  
seul le

mouvement politico religieux Boko Haram, au Nigeria, s'était autoproclamé " Etat islamique". Les islamistes du groupe Ansa charia qui avait profité d'abord du chaos tunisien (printemps arabe) et puis libyen (chute du régime Kadhafi) pour proclamer un Etat islamique en Libye, ont été récemment chassés de Tripoli et des autres régions par eux occupé même si certaines poches de résistance sont encore perçus par-là, dans le pays.

### 2.2.2. Asie : Moyen Orient, Proche Orient et Extrême Orient

<i>Groupes djihadistes</i>	<i>Date de création</i>	<i>Revendications</i>	<i>Dirigeants</i>	<i>Zones de présence</i>	<i>date d'inscription à l'ONU</i>
Abou Sayyaf	Début 1990	Etat islamique	Yasser GA San	Philippines et Archipels	6/10/2001
Al-Qaïda	1988	Califat dans le monde musulman	Ayman Zawahiri	Afghanistan Pakistan	6/10/2001
Emirat du Caucase	2004	Etat islamique	Ali Abou Mohamad	Le Nord Caucase	29/06/2011
Jamaat Islamiyya	1993	Etat islamique	Pas de dirigeant officiel	Indonésie	25/10/2002
Lashkar-e-Toiba	1990	Etat islamique au Cachemire	Hafiz Muhamed Saeed	Nord Pakistan, Afghanistan	2/05/2005
Mouvement Islamique d'Ouzbekistan	1990	Califat islamique	Usman Ghazi	Ouzbékistan, Afghanistan Pakistan, Tadjikistan, Kirghizstan	6/10/2001
Mouvement islamique du Turkestan Oriental	2000	Etat islamique en Chine Orientale	Abdoul Shakour	Chine Xinjiang et Pakistan	11/9/2002
Talibans	1994	Emirat fondé sur la Charia	Maul ana Fazlullah	Frontière Afghanistan-Pakistan	29/7/2011
Al-Qaïda dans la péninsule arabique	2009	Etat islamique	Qasim al- Rimi	Yémen	19/01/2010
Ansar Beit al Maqdess	2011	Combattre l'Etat hébreux et venger le pro Morsi	Chadi el Menei	Sinaï, Caire, attaques contre Israël	Non inscrite



Daesh (Etat Islamique)	2006	Califat en Iraq et en Syrie	Aboubakar al Baghdâdi	Irak et Syrie	18/10/2004
Front al Nosra ou branche Al-Qaïda en Syrie	2012	Etat islamique	Abou Mohammed al-Joulani	Nord-ouest syrien(Alep)et Sud-Ouest Syrien( Damas ,Golan, Est Liban)	31/05/2013

Après la dislocation de l'empire Ottoman et de son califat, à la fin de la Première Guerre mondiale, les mouvements réformistes islamiques, géniteurs de l'Etat islamique ont pris naissance dans le monde musulman en étant administrés par le califat de l'Empire Ottoman.

La naissance de ces mouvements réformistes qui avait intervenu entre les années 1920 et 1930, serait due à deux facteurs géopolitiques. C'est d'abord, à la fin de la Première Guerre mondiale, consacrant aussi celle de l'Empire Ottoman. Ainsi, le dernier né du Califat moderne va être aboli. Ce fut encore la fin de l'Etat islamique ou de la Oumma. Ensuite, pour les islamistes, la fin de l'Empire Ottoman, ne pouvait pas être aussi, celle du califat. De là pour les fondamentalistes de toute tendance, il y a là, un impérieux engagement pour de rétablir non seulement la Oumma selon les préceptes du Coran, mais aussi, ressusciter l'Etat islamique perdu à la fin de l'empire Ottoman. Ainsi donc, dans l'organisation sociopolitique des islamistes, la restauration de la Oumma (Etat islamique) reste leur unique et la principale préoccupation. C'est pourquoi, depuis leur naissance, en Egypte et dans le sous-continent Indien, les mouvements réformistes cherchent toujours à créer ou à rétablir l'Etat islamique.

Les raisons à la constitution de cette structure juridico-politique sont au départ géopolitique. C'est la conquête de l'espace islamique qui préside au choix afin d'y imposer la « charia » et d'y assurer un sérieux contrôle du pouvoir.

Certes, les frontières d'un Etat islamique ne sont pas celles reconnues par le droit international. Mais, elles sont fondées sur un panislamisme dont l'influence s'étend à plusieurs zones d'opérations : Irak, Syrie, Libye, Egypte, Turquie, Liban, Nigeria, Russie, Algérie, Yémen, Arabie Saoudite, Bande de Gaza, Tunisie, Afghanistan, Pakistan, Mali, Somalie, Bangladesh, Indonésie. Au regard du droit international, l'Etat islamique est un proto Etat.

Les groupes actifs, qui avaient fait, depuis, allégeance à Abou Bakr al Baghdâdi,<sup>12</sup> le calife d'Irak, étaient Boko Haram, d'origine nigériane ; Ansar Bait al Maqdis, dans le Sinaï égyptien ; Majillis Choura Chabab al islam, en Libye ; Les Talibans, en Afghanistan ; (Al-Tawhidi Al-Qaïda en Irak et conseil consultatif des moudjahidines, en Irak).

### 2.3. Le réalisme politique de l'Etat islamique

Le fondamentalisme musulman a comme fondement la constitution de l'Etat islamique quel que soit le temps que prendra l'entreprise. Le pragmatisme de l'action islamiste traduit la présence de l'Etat islamique. Celui-ci met à l'épreuve et défie les pays musulmans considérés comme modérés, laïques et démocratiques par les puissances occidentales. Ce sont des pays musulmans dont l'Arabie Saoudite, l'Egypte, le Maroc, le Koweït et ceux de l'Afrique Noire (Sénégal, Niger, Mali).

Les pays musulmans de l'Afrique que les puissances occidentales considèrent des pays modérés et laïques hésitent encore à autoriser la constitution des partis islamistes dans leurs territoires, même s'ils demeurent tous conscients et convaincus que l'islam qu'ils pratiquent a pour finalité le rétablissement de la Oumma. Aussi, leurs populations, majoritairement musulmanes, soutiennent les mouvements réformistes et s'opposent aux institutions politiques occidentales.

L'influence des mouvements réformistes dans beaucoup de pays musulmans qualifiés des modérés par l'occident, reste aussi perceptible, car après des indépendances de ces pays, les constitutions et d'autres textes légaux, sont plus inspirés de la charia (la loi islamique) que du

<sup>12</sup> Abou Bakr al Baghdadi a été le premier Calife de l'Etat islamique d'Irak appelée aussi « Daech ».

droit international. Ce sont les mouvements réformistes qui furent les premiers à réclamer des réformes des législations laissées par l'administration coloniale française. Tel en a été le cas au Sénégal.

Marieme 'N'Ndiaye précise pour sa part, que ce sont les confréries et les mouvements islamistes qui réclamaient un nouveau code de la famille basée sur la Charia. En 1972, poursuit l'auteur, le président Senghor mit fin au code de famille instauré par la France, pour y insérer le droit musulman<sup>(13)</sup>.

Au Mali, note Boubacar Haidara, toutes les confrontations politiques allant du régime d'Amadou Toumani Touré à celui d'Ibrahim Aboubacar Keita qui ont opposées l'Etat aux organisations islamiques, autour des réformes sociale et sociétales, ce sont soldées par la victoires de ces derniers (les musulmans)<sup>(14)</sup>.

Le cas de la prise des positions de responsable musulman et de la justice au Mali lors de l'attentat du 20 novembre 2015, démontre combien l'islam influence la politique au Mali.

Ainsi, suite à son opposition à Mahmoud Dicko, ancien président du Haut conseil islamique du Mali pour avoir qualifié l'attentat contre l'Hôtel Radisson Blue du 20 novembre 2015 « de punition divine contre un monde perverti par l'homosexualité », le procureur Général Daniel Tessougué fut limogé.

Au Nigeria, l'islam est un facteur essentiel de l'identité nationale<sup>(15)</sup>. Pour ce dernier, l'espace nigérien joue un rôle essentiel dans le déclenchement des mouvements djihadist

## CONCLUSION

L'existence de l'Etat islamique n'est pas une déviation de la pensée juridico politique du monde musulman. Son avènement constitue l'accomplissement normal de l'action du fondamentalisme musulman qui constitue l'aboutissement de la lutte que mènent, depuis des années, les islamistes.

Quant au djihadisme, il est un moyen qui vise à propulser, en un temps record l'Etat islamique, alors que le fondamentalisme l'a toujours prôné par le biais de la prédication (Dawa), c'est-à-dire par la réislamisation (de notre monde), et cela, de manière latente par des moyens pacifiques.

Il nous appartient de préciser que les différents regroupements politiques islamistes qui ont majoritairement remportés des élections dans certains pays islamiques, ils disposent tous des projets de sociétés qui envisagent toujours la création des Républiques islamiques, d'autant plus que celles-ci restent leur enjeu principal de toute action politique du fondamentalisme islamique. Les Etats arabo musulmans, mêmes ceux qui sont considérés comme alliés des pays occidentaux n'adopteront presque jamais la démocratie libérale de type occidental comme leur modèle de gouvernance. Le djihadisme reste, ainsi qu'on le voit, une épine difficile à arracher au pied de tous ceux qui prônent la démocratie dans cet univers complexe qui constitue le monde musulman.

## BIBLIOGRAPHIE.

- SALAM, B., *Au nom de l'islam ; enquête sur une religion instrumentalisée*, éd. de l'Atelier, 2009.
- BOUBACAR HAIDARA, *L'islam influence-t-il la politique*, le Point, 2019
- BAUD, J., *Encyclopédie des terrorismes et violences organisées*, Lavrauzel , Panazol, 2009
- GARDET L., *L'islam : religion et communauté*. Descellée, Bruxelles, 1970.
- GOSLAN M., *Pour comprendre l'intégrisme islamiste*, éd. Albin Michel, Paris, 2002
- LEVEJOY P.E., « Les empires djihadistes de l'ouest africain aux XXVIII<sup>ème</sup> – XIX<sup>ème</sup> siècle in histoire », in *Revue d'histoire critique*, pp. 87-103, 2015.

<sup>13</sup> N'Diaye M., « La lutte pour la légalisation de l'avortement au Sénégal. Redéfinition des discours et pratiques militaires », in *Cahiers d'études africaines*, 2021, pp 209-222

<sup>14</sup> Boubacar Haidara., « Mali : l'islam influence-t-il vraiment la politique ? » In *Le Point*, 2019.

<sup>15</sup> Levejoy Paul E., « Les empires djihadistes de l'ouest africain aux XXVIII<sup>ème</sup> – XIX<sup>ème</sup> siècle » in *Revue d'histoire critique*, 2015, pp. 87-103.

- N'DIAYE M., « La lutte pour la légalisation de l'avortement au Sénégal. Redéfinition des discours et pratiques militaires » in *Cahier d'étude africaines*, pp. 209-222, 2021.